

CALENDRIER DES PROCHAINES OPERATIONS

OBJET	TEXTE AU B.O.	LIEU OU DOIVENT ETRE RETIRES LES IMPRIMES	DATES LIMITES D'ENVOI DU DOSSIER (le cachet de la poste faisant foi)
<p><b>Liste d'aptitude à l'intégration dans le corps des professeurs des écoles - rentrée scolaire 2023.</b></p> <p>Peuvent candidater les instituteurs en fonction justifiant de 5 années de services effectifs au 01.09.2023.</p> <p>Pour information : le nombre de supports budgétaires prévus par le Ministère de l'éducation nationale pour le Val-de-Marne n'est pas encore fixé.</p>	<p>Décret n° 90.680 du 1er août 1990 modifié, relatif au statut particulier des professeurs des écoles.</p> <p>NOR : MENP0500203N – BOEN n° 7 du 17 février 2005</p> <p>Note de service ministérielle n° 2005-023 du 3 février 2005 relative au recrutement des professeurs des écoles au 1<sup>er</sup> septembre 2005 par inscription sur des listes d'aptitude.</p>	<p>Le serveur SIAP permettant habituellement aux instituteurs de s'inscrire sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs des écoles n'étant pas en service actuellement, <b>l'acte de candidature pour cette liste d'aptitude s'effectuera uniquement par demande manuscrite, datée et signée.</b></p>	<p>Les instituteurs adresseront leur courrier de candidature daté, signé, accompagné le cas échéant des diplômes universitaires ou professionnels - <b>pour 10 mars 2023 dernier délai.</b></p> <p>SUR LES BOITES MAIL :</p> <p><b>94positionsadministratives@ac-creteil.fr</b> <b>edith.reillier@ac-creteil.fr</b></p>